

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 12 du 10 février 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

DÉLÉGATION DE GESTION N° 3042/ARM/DCSCA/DICOM Antilles

relative au projet de regroupement des moyens maritimes étatiques en Guadeloupe sur le site de « Fouillole ».

Du 07 février 2023

DÉLÉGATION DE GESTION N° 3042/ARM/DCSCA/DICOM Antilles relative au projet de regroupement des moyens maritimes étatiques en Guadeloupe sur le site de « Fouillole ».

Du 07 février 2023

NOR A R M E 2 3 0 0 2 9 2 X

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Référence de publication :

Entre

Le responsable de l'unité opérationnelle, ministère de l'économie, des finances et de la relance, représenté par la sous-directrice finances et achats Géraldine **Cecconi**, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

et

La direction du commissariat d'outre-mer aux Antilles, ministère des armées, représentée par le commissaire en chef de 1^{re} classe Nicolas **Droutman**, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu le décret N° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État (JO n° 241 du 15 octobre 2004, texte n° 1) ;

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (JO n° 298 du 26 décembre 2018, texte n° 54),

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule.

Ce protocole définit les modalités d'exécution du budget du ministère de l'économie, des finances et de la relance, alloué à la direction nationale garde-côtes des douanes dans le cadre du financement participatif (MINARM/MINEFI/MTE) du projet de regroupement des moyens maritimes étatiques en Guadeloupe sur le site de « Fouillole ».

Article premier. Autorisation d'engagement.

Le service exécutant (SE) « DICOM Antilles » est autorisé à engager dans le système d'information CHORUS les dépenses imputées sur le budget de l'unité opérationnelle « DG FN1-IMMO, 0302-CDI2-C003 » conformément à la programmation établie en annexe I. du présent protocole.

Article 2. Dialogue de gestion.

Le responsable de l'unité opérationnelle (RUO) et le SE désignent respectivement des correspondants qui échangent les informations nécessaires au contrôle des imputations budgétaires et au respect des cibles d'engagements. Ils s'engagent mutuellement à respecter les obligations inscrites dans le présent protocole. Les différents correspondants figurent en annexe II.

Article 3. Partage de la programmation initiale et des référentiels budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, le RUO diffuse le référentiel budgétaire de l'année. Il transmet également au SE les cibles d'engagements conformément au tableau joint en annexe I. et en vérifie régulièrement le respect au travers de restitutions CHORUS.

En cas de modification du référentiel budgétaire, le RUO en transmet une version actualisée au SE.

Article 4. Vérification de la cohérence des actes financiers avec les cibles.

Lorsqu'il est saisi d'un acte financier (marché, opération, dépense à flux, etc.), le SE vérifie la cohérence des imputations budgétaires de l'acte et le respect des cibles transmises par le RUO. Le SE soumet à l'approbation du RUO tout acte financier qui induirait une modification de la nature de la dépense ou le dépassement d'une cible.

Article 5. Modification des marchés.

Le SE informe l'UO de toute modification sur un marché susceptible de pénaliser l'exécution (transferts entre SE, modifications tarifaires, désengagement d'un engagement juridique (EJ) antérieur en vue de réengager etc.) par l'envoi systématique d'un courriel, d'une copie de l'ordre de service ou de l'avenant.

Article 6. Réserve des crédits en autorisation d'engagement.

Toute réservation éventuelle de crédits en autorisation d'engagement (AE) ne peut être effectuée par le SE sans accord préalable du RUO.

Article 7. Contrôle a posteriori et correction des engagements juridiques et des dépenses de paiement.

Le RUO effectue un contrôle *a posteriori* de la cohérence des imputations budgétaires des EJ et DP.

Lorsqu'une erreur d'imputation est constatée, le RUO en informe le SE qui effectue la correction d'imputation dans CHORUS, soit directement, soit en initiant une écriture de régularisation à l'intention du comptable. Le SE rend compte au RUO des corrections réalisées.

Article 8. Finalisation d'une ligne de gestion d'engagement juridique et clôture de l'engagement juridique.

Les demandes de clôture d'EJ sont transmises par le RUO tout au long de la gestion.

Le SE s'assure qu'aucun paiement complémentaire n'est attendu sur les lignes de gestion concernées puis finalise ces lignes de gestion dans CHORUS. Il procède le cas échéant à la clôture de l'EJ.

Article 9. Publication.

La présente délégation de gestion sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le délégant :

*Le responsable de l'unité opérationnelle,
sous-directrice finances et achats,*

Géraldine CECCONI.

Le délégataire :

*Le commissaire en chef de 1^{ère} classe,
directeur du commissariat des forces armées aux Antilles et chef du groupement de soutien de la base de défense des Antilles,*

Nicolas DROUTMAN.

ANNEXES

ANNEXE I.

PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE - PRÉVISION D'EMPLOI DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT.

CHAPITRE D'IMPUTATION.				PROGRAMMATION.	
Centre financier.	Domaine fonctionnel.	Centre de coût.	Activité.	Autorisation d'engagement.	Crédits de paiement.
0302-CD12-C003	0302-06	DDIDD03093	030200080101	606 000 euros.	606 000 euros.

ANNEXE II.

LISTE DES CORRESPONDANTS ET COORDONNÉES.

1. CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE DES ARMÉES - DIRECTION DU COMMISSARIAT D'OUTRE-MER ANTILLES.

GRADE - NOM - PRÉNOM.	FONCTION.	TÉLÉPHONE.	COURRIEL.
CRP Carrelet de Loisy Hugues.	Chef de la division métiers.	0596395230	hugues.carrelet-de-loisy@intra.def.gouv.fr
CR2 (TA) Saadi Oussama.	Chef du bureau finances.	0596395231	oussama.saadi@intra.def.gouv.fr
SACE Spartacus Ghislaine.	Cheffe de la section exécution financière.	0596395232	ghislaine.spartacus@intra.def.gouv.fr

2. CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE.

GRADE - NOM - PRÉNOM.	FONCTION.	TÉLÉPHONE.	COURRIEL.
Cecconi Géraldine.	Sous-directrice.	0157534218	geraldine.cecconi@douane.finances.gouv.fr
Flour-Bourril Laetitia.	Cheffe de la DAF de la DNGCD.	0970279730	laetitia.flour-bourril@douane.finances.gouv.fr